

UNE DESCRIPTION DES MARQUEURS ÉVIDENTIELS *ON DIT QUE* ET *ON DIRAIT QUE**

KIM Myong Soon

1 Introduction

Le locuteur peut préciser dans son énoncé la source de son savoir. Il marque alors la provenance de l'information transmise en utilisant des moyens linguistiques spécialisés ou « marqueurs évidentiels ».

Dans cet article, nous considérons les deux marqueurs évidentiels *on dit que* et *on dirait que* comme dans les exemples suivants :

- [1] On dit que Paul est honnête.
- [2] On dirait que Paul est honnête.

Ces deux énoncés sont proches l'un de l'autre dans la mesure où ils ont le même contenu informatif (« Paul est honnête ») ; les différences entre les deux énoncés se situent sur le plan évidentiel. Nous essaierons de décrire les conditions d'emploi spécifiques à ces marqueurs évidentiels, plus précisément de montrer qu'ils ont des conditions d'emploi différentes, et de préciser en quoi consistent ces différences.

2. Évidentialité et marqueurs évidentiels

Avant de décrire les deux marqueurs évidentiels, il faut préciser la notion d'évidentialité. Dans sa conception large, l'évidentialité est intégrée dans la notion de modalité épistémique. Dans sa conception étroite, l'évidentialité est l'indication par le locuteur de la source de l'information qu'il transmet dans son énoncé, c'est-à-dire l'expression par le locuteur de la provenance de l'information. Cette information peut avoir des sources variées : le locuteur l'a obtenue par perception, par inférence à partir d'indices, ou par

Université Nationale de Gyeong-Sang
Section française
Chinju, Corée du Sud
mskim@nongae.gsnu.ac.kr

emprunt à un tiers (cf. Dendale, 1991 : 45-50). Dans cet article, nous prendrons la notion d'évidentialité dans sa conception étroite. Considérons les quatre énoncés suivants :

- [3] Paul est honnête.
- [4] Certainement Paul est honnête.
- [5] Il paraît que Paul est honnête.
- [6] Paul est honnête, d'après son professeur.

Chacun de ces énoncés transmet le même contenu, à savoir « l'honnêteté de Paul », les différences entre ces quatre énoncés se situant sur le plan évidentiel. Dans [3] le locuteur affirme ce contenu sans préciser comment il a eu l'information. Du point de vue évidentiel, l'énoncé [3] est non marqué. Les énoncés [4], [5] et [6] s'opposent à [3] par le fait que le locuteur précise dans l'énoncé la source de son information : obtenue par inférence dans [4], par ouï-dire dans [5] et par emprunt personnel dans [6]. D'un autre côté l'information que [4] contient a été créée par le locuteur, alors que dans [5] et [6] elle a été empruntée par le locuteur.

On définira donc le marqueur évidentiel comme étant « une expression langagière qui apparaît dans l'énoncé et qui indique si l'information transmise dans cet énoncé a été empruntée par le locuteur à autrui ou si elle a été créée par le locuteur lui-même, moyennant une inférence ou une perception » (Dendale & Tasmowski, 1994 : 5).

Pourquoi alors marquer la source d'un savoir ? En signalant dans l'énoncé la façon dont il a obtenu l'information qui y est transmise, le locuteur offre à son interlocuteur la possibilité d'évaluer lui-même la fiabilité de cette information.

3. Description de *on dit que* et de *on dirait que*

Examinons donc les deux constructions *on dit que p* et *on dirait que p*, où *p* est une proposition subordonnée :

- [7] a. On dit que Paul est honnête.
- b. On dirait que Paul est honnête

Les deux énoncés contiennent le même point de vue, selon lequel *Paul est honnête*. Mais alors que [7a] se paraphrase par [8], [7b] reçoit une paraphrase telle que [9] :

- [8] Le bruit court que Paul est honnête.
- [9] J'ai l'impression que Paul est honnête.

Ceci semble indiquer que le locuteur est d'une certaine manière responsable du point de vue de *p* dans [7b], alors qu'il s'en dissocie dans [7a]. Pour

saisir cette différence, ajoutons par exemple [10], qui précise que le locuteur ne partage pas ce point de vue :

[10] Mais à mon avis, il ne l'est point.

Or [10] s'enchaîne parfaitement bien sur [7a], tandis que cet enchaînement entraîne un résultat bizarre avec [7b] :

[11] On dit que Paul est honnête. Mais à mon avis, il ne l'est point.

[12] *On dirait que Paul est honnête. Mais à mon avis, il ne l'est point.

La possibilité de [11] découle du fait que *on dit que* indique que la source du savoir est externe au locuteur. Cette expression constitue donc un marqueur évidentiel du type oui-dire ; c'est le cas de ce qui renvoie à la « rumeur publique » ou bien « rumeur anonyme ». L'impossibilité de [12] montre que dans le cas de *on dirait que*, le locuteur partage le point de vue de *p*. L'exemple [7b] accepte donc mal l'enchaînement de [10], qui montre que le locuteur ne partage pas ce point de vue. En revanche, la construction qui précise que le locuteur partage le point de vue s'enchaîne parfaitement, comme le montre l'exemple suivant :

[13] Non ! j'ai beau faire, je ne me rappelle plus rien de cette conversation, aucune phrase précise... On dirait que mon effort pour la résumer en quelques lignes, dans ce journal, a fini de l'effacer. Ma mémoire est vide. (Bernanos, *Journal d'un curé de campagne*, p. 157)

Par ailleurs, *on dirait que* semble introduire une nuance de subjectivité dans l'énoncé. Ce qui explique les degrés différents d'acceptabilité des énoncés suivants :

[14] On dirait qu'en art le temps n'existe pas. (André Malraux, *La voie royale*, p. 42)

[15] ? On dirait que l'avion part à 14 h.

[16] ?? On dirait que tous les hommes sont mortels.

Plus le point de vue de *p* est objectif, moins l'adjonction de *on dirait que* est acceptable. Le point de vue de [15] est objectif dans la mesure où il est objectivement vérifiable, celui de [16] est objectif, parce que sa vérité est indiscutable, étant donné que la mort n'épargne personne. La construction *on dirait que p* n'accepte donc pas que le point de vue véhiculé par *p* présente une vérité analytique. Le point de vue de *p* dans cette construction est en quelque sorte créé par le locuteur et en ce sens sa validité est mise sur le compte de celui-ci. En effet, ce point de vue n'est pas présenté comme le résultat d'un raisonnement logique et objectif, mais comme celui de l'impression subjective du locuteur ; c'est pourquoi cette construction *on dirait que p* accepte mal le point de vue objectif, et introduit une nuance de

subjectivité. Il en résulte que le locuteur veut exprimer sa réserve, à cause de cette subjectivité même, à l'égard de ce point de vue et qu'il utilise le marqueur *on dirait que* ; il peut ainsi ne pas aller jusqu'à assumer la responsabilité complète du point de vue articulé par *p*. On peut donc dire que le locuteur utilise *on dirait que* comme un moyen pour "diluer la responsabilité ».

Il est parfois difficile de distinguer si le conditionnel comme marqueur évidentiel véhicule une valeur d'inférence ou une valeur d'ouï-dire, comme l'indique Guentcheva (1994 : 17). Pour rendre compte de la valeur exprimée par le conditionnel dans *on dirait que*, nous allons nous attarder sur les différents emplois du conditionnel. On sait qu'il y a eu et qu'il y a encore beaucoup de discussions portant sur divers aspects du conditionnel, comme celle du conditionnel temps ou mode, ou bien celle de l'unité ou de la dualité (ou diversité) du conditionnel (cf. Donnaire, 1998 ; Dendale, 2001). Sans reprendre ici cette problématique du conditionnel, mentionnons simplement que quant aux problèmes concernant ses différents emplois, les linguistes semblent s'accorder au moins sur deux emplois « canoniques », à savoir un emploi temporel (le futur du passé : *Ils croyaient que je rentrerais en France*) et un emploi modal (l'emploi à valeur modal hypothétique de potentiel ou d'irréel : *Si j'avais de l'argent, je changerais de voiture / Si j'étais un homme, j'aurais un meilleur poste*). Deux autres emplois peuvent être également proposés comme des emplois canoniques supplémentaires (cf. Dendale, 2001) : ce sont ceux du conditionnel de la rumeur et du conditionnel d'atténuation, qui sont d'ailleurs désignés par divers termes : pour le premier, citons par exemple « le conditionnel de l'information incertaine », « le conditionnel de citation », « le conditionnel journalistique », etc. ; pour le second « le conditionnel de politesse », « le conditionnel dilatoire ou atténuatif », etc., illustrés par [17] et [18] :

[17] Que sont-ils devenus ? Certains se cacheraient dans les maquis afghans ou dans les zones tribales du Pakistan. Les autres sont en cavale. (*Le point*, N° 1533 : 49)

[18] Je voudrais vous demander un renseignement.

Or les linguistes citent en général l'expression *on dirait que* comme l'emploi du conditionnel à valeur d'atténuation (Haillet, 1995 : 227). Selon Dendale (2001 : 14), ce conditionnel d'atténuation « pose toujours le plus problème pour une classification en emplois canoniques », il est comme « l'enfant terrible » des emplois du conditionnel ; en effet on le rattache à l'emploi modal, ou bien à l'emploi d'emprunt ou bien on en fait un emploi à part. Dans *on dirait que* de [7b], il s'agit du conditionnel pour exprimer la réserve du locuteur face à son propos, réserve inspirée par la prudence. Autrement dit, le locuteur partage le point de vue exprimé par *p*, mais il formule des

réserve à l'égard de ce point de vue. Il s'agit donc ici d'un fait inféré et non pas d'un fait emprunté dit, de type oui-dire, ce que montre également la paraphrase [9] de *on dirait que*. En bref, l'information transmise dans [7b] n'est pas empruntée, mais établie par le locuteur lui-même par une inférence. Cette inférence découle d'un raisonnement subjectif personnel du locuteur, mais non d'un raisonnement logique. C'est pourquoi le locuteur exprime sa réserve et, par conséquent, cette expression implique une nuance d'atténuation ou de prudence. Cela revient à dire que le marqueur évidentiel *on dirait que* sert à diluer la responsabilité inhérente à l'acte d'assertion. En fait, si l'on n'est pas sûr de ce qu'on avance, on se gardera d'asserter, c'est-à-dire de s'exposer à une dénégation.

Or Dendale (2001 : 15) souligne que les valeurs évidentielles du conditionnel dans une affirmation sont citationnelles comme le montre l'exemple [17], alors que celles du conditionnel dans une interrogation sont inférentielles comme par exemple dans [19]¹ :

[19] L'injonction me laisse perplexe – s'agirait-il d'un code ? – mais je l'oublie vite. (*Le point* N° 813 : 77)

Avec une question au conditionnel dans [19], le locuteur fournit, selon Tasmowski (2001 : 341), une tentative d'explication à propos d'un fait dérangeant ; il peut la formuler moyennant une inférence. Et la question, souvent auto-adressée, n'attend pas de réponse tranchée. Mais Tasmowski signale qu'il existe des contextes avec un conditionnel dans une assertion qui indiquent qu'il ne s'agit pas d'un fait emprunté (*D'après moi, ce serait sa femme la coupable*). Nous dirons que l'expression *on dirait que* montre également la valeur inférentielle dans les assertions. En effet, Tasmowski propose de considérer ces deux valeurs, à savoir citationnelle et inférentielle, comme deux « facettes » d'un seul emploi évidentiel du conditionnel. On peut signaler par ailleurs que la prise en compte des éléments du contexte permet de cerner plus nettement les diverses valeurs du conditionnel ; il est à noter que la valeur évidentielle de *on dirait que* apparaît dans les exemples où le pronom *on* inclut le locuteur, comme le montre la paraphrase [9], et en dehors des contextes hypothétiques, dans lesquels ce marqueur prend la valeur hypothétique. Nous y reviendrons dans ce qui suit.

Si on résume ce qui précède, on peut dire que le marqueur *on dit que* est du type oui-dire², alors que *on dirait que* est du type inférentiel, et que les deux expressions *on dit que p* et *on dirait que p* marquent la dilution linguistique des responsabilités.

4. Le rôle du datif

Considérons maintenant le rôle du datif dans la construction *on dit que p* :

- [1] On dit que Paul est honnête.
- [20] On me/lui/... dit que Paul est honnête.

Quand le datif apparaît dans cette structure, on voit bien que son introduction a pour effet de faire disparaître la valeur d’ouï-dire. Cela semble dû au fait que la présence du datif dans [20] entraîne la transformation de cette construction en discours indirect ; nous verrons après la différence entre la catégorie des évidentiels et le discours indirect. Et le verbe *dire* y retrouve alors sa valeur étymologique, déclarative. Notons en passant que selon Ducrot (1984 : 154-155), l’assertion marquée par *on dit que* de [1] est seulement montrée et non pas assertée, alors que celle de [20] est assertée. Ainsi en [20] *on (me, lui, ...) dit que* n’est plus de la catégorie des évidentiels ; on ne peut donc pas y trouver une paraphrase telle que *Le bruit court que ...*, que nous avons proposée pour [1]. Le datif transforme ainsi cette construction en discours indirect, comme le montrent [21] et [22] :

- [21] On me dit que M. Serval, un vétérinaire, se chargeait de tuer chiens et chats moyennant douze francs. (Jean Grenier, *Les îles*, p. 60)
- [22] Et on lui dit que s’il parle on le laissera dormir à l’aise, et il ne dit rien. (Marguerite Yourcenar, *Le temps, ce grand sculpteur*, p. 57)

Selon Guentcheva (1994 : 12-13), la catégorie des évidentiels et le discours indirect ont deux statuts différents qu’il faudrait soigneusement distinguer. L’auteur explique que le discours indirect « est, explicitement, prise de position sur le sens d’un acte de parole ». En effet, si dans le discours direct les deux actes d’énonciation se trouvent parfaitement disjoints, le discours indirect subordonne le discours cité à l’acte d’énonciation du discours citant ; il n’y a plus qu’un seul acte d’énonciation, celui du discours citant. Il s’agit donc d’une interprétation du discours cité et non de sa reproduction. En revanche tout énoncé qui relève de la catégorie des évidentiels n’est jamais, explique Guentcheva, une prise de position sur un autre acte de parole. Nous sommes persuadée que les exemples [1] et [20] sont à cet égard illustratifs : dans [1], il n’y a pas de « subordination de la deuxième source d’énonciation à la première » comme dans [20]. Par ailleurs, elle dit encore que dans le discours indirect le locuteur garantit seulement la valeur de vérité de ce qu’il rapporte, à savoir il garantit que “*p*» [du discours indirect] a la même valeur de vérité que «*P*» [du discours direct] ; en d’autres termes, il se porte garant de l’invariance des valeurs de vérité » (Martin, 1983 : 95). Or dans les évidentiels il n’exprime aucune garantie des faits énoncés et place l’énoncé hors de toute assertion ; le locuteur signale seulement comment il a appris ce qu’il dit.

Il n'en est pas de même pour la construction *on dirait que* :

[2] On dirait que Paul est honnête.

[23] On me dirait que Paul est honnête, je ne le croirais pas.

Dans [23] le datif transforme également la construction *on dirait que p* en discours indirect, mais avec une valeur hypothétique : le contexte *je ne le croirais pas* conduit en effet à attribuer à *dirait* une valeur hypothétique, et [23] n'a plus de valeur évidentielle. Comme dans la construction *on dit que p*, dans [23] la présence du datif entraîne également une valeur déclarative de *dire*. On se rend compte donc qu'il est impossible d'attribuer une paraphrase telle que *J'ai l'impression que...* comme dans [2] à l'énoncé [23].

Il serait intéressant d'examiner ici le sens du pronom *on*. On sait que le pronom *on* inclut le locuteur dans certains de ses emplois (*on* à valeur « *moi y compris* » : cf. Wagner et Pinchon, 1962 : 203) et l'exclut dans d'autres (comme dans *on m'a raconté une curieuse histoire*). Selon Haillet (1995 : 226), « c'est ce dernier qu'on trouve, le plus souvent, dans *on dit que* ». En fait cela découle, comme nous l'avons déjà vu, du fait que *on dit que* indique que la source du savoir est externe au locuteur. En revanche, le pronom *on* dans *on dirait que* inclut généralement le locuteur, comme le montre sa paraphrase *J'ai l'impression que...* de [9], en dehors des contextes hypothétiques comme dans [23] ; *on* de [23] exclut le locuteur, de même qu'il l'exclut dans *on dit que*, ainsi que dans sa construction avec le datif comme dans [20]. En effet, en contexte hypothétique le pronom *on* dans *on dirait que* exclut le locuteur, même s'il n'y a pas de datif. Selon Haillet (1995 : 227), dans *Si je prenais cette décision, on dirait que je suis fou*, « *on* exclut l'énonciateur, et le contexte *si je prenais cette décision* conduit à attribuer à *dirait* la valeur de potentiel ». En bref le marqueur *on dirait que* peut prendre la valeur évidentielle ou la valeur hypothétique, qui peuvent s'expliquer par des éléments du contexte.

Or on sait que la différence entre *on dit que* et *on dirait que* n'est pas comparable à celle, par exemple, entre *je veux que* et *je voudrais que*, où on a affaire à la valeur d'atténuation (*je voudrais* interprété comme *je veux*) : *on dirait que* ne peut s'opposer à *on dit que* de la même façon que *je voudrais que* à *je veux que* (cf. Haillet, 1995 : 226). Selon l'expression de Wilmet (2001 : 39), *je voudrais que* « bémolise » *je veux que*, alors que *on dirait que* ne constitue pas de version bémolisée de *on dit que* ; comme on l'a déjà vu, il y a une différence radicale de sens entre *on dirait que* et *on dit que*. En plus on peut dire que la différence entre *on dit que* et *on dirait que* se situe sur le plan évidentiel, alors que celle entre *je veux que* et *je voudrais que* n'est pas sur ce plan.

Remarquons par ailleurs que, comme le signale Haillet (1995 : 227), avec la négation, le marqueur *on dirait que* a la valeur hypothétique : « dans *On ne dirait pas qu'il a 70 ans*, on a la valeur d'irréel du présent : on ne le dirait pas si on ne le savait pas, mais on le dit puisque on le sait ». Autrement dit, *on dirait que* peut être nié, mais avec une valeur hypothétique comme le montrent les exemples suivants :

- [24] On ne dirait pas que Paul est honnête.
[25] Elle pousse une exclamation étouffée, mais on ne dirait pas qu'elle a eu peur ... (Raphaëlle Billetdoux, *Mes nuits sont plus belles que vos jours*, p.59)

L'énoncé [24] implique « en réalité Paul est honnête » ; le locuteur le sait, et alors il peut dire *on ne dirait pas que p* comme [24]. Il en est de même de [25]: cet énoncé implique « en réalité elle a eu peur », et puisqu'il le sait, le locuteur dit [25]. Tout cela nous amène à dire que lorsque le marqueur *on dirait que* exprime la valeur évidentielle, le pronom *on* inclut le locuteur, mais s'il a la valeur hypothétique, *on* l'exclut.

En revanche il n'est pas possible de nier *on dit que*, qui exprime la valeur d'oui-dire, à savoir qui marque « la monstration d'une assertion faite par des tiers » :

- [26] *On ne dit pas que Paul est honnête.

En effet, Ducrot (1984 : 155) dit que les modalités comme *il paraît, peut-être, probablement* qui « permettent de 'montrer' la source d'une assertion » ont une propriété générale de ne pas être l'objet d'une négation. Mais on aura [27] où la négation est celle de la proposition *p* :

- [27] On dit que Paul n'est pas honnête

Dans [27] *on dit que* a, naturellement, la valeur d'oui-dire comme dans [1]. Cela est pareil pour le marqueur *on dirait que* ; si la négation est celle de la proposition *p*, il va de soi qu'il exprime une valeur évidentielle :

- [28] On dirait que Paul n'est pas honnête

Nous concluons qu'avec le datif, la construction *on dit que* se transforme en discours indirect ; son introduction fait disparaître la valeur d'oui-dire, et conduit à attribuer à *dire* la valeur déclarative. Mais *on dirait que* dans la construction avec le datif prend la valeur hypothétique, et d'ailleurs le pronom *on* y change de valeur : il exclut le locuteur, alors qu'il l'inclut dans *on dirait que*. En revanche, il l'exclut dans *on dit que*, ainsi que dans sa construction avec le datif. On a vu par ailleurs que *on dirait que* peut être nié, alors que *on dit que* ne le peut pas, mais *on ne dirait pas que* a alors une valeur hypothétique, et non pas évidentielle.

5. Petite analyse distributionnelle avec l'adverbe *bien*

On verra que l'adverbe *bien* peut annuler la dilution des responsabilités exprimée par les deux marqueurs :

[29] On dit bien que Paul est honnête.

[30] On dirait bien que Paul est honnête.

Pour décrire cette distribution, il nous faut d'abord élucider le fonctionnement de *bien* dans ce type de constructions. D'après Martin (1990 : 80-89), *bien* porte tantôt sur tout ou partie du prédicat (*Il parle bien le français*), tantôt sur la phrase entière (*Il a bien perdu son passeport !*), tantôt sur un prédicat modalisant (prédicat dont l'un des arguments est propositionnel et qui modalise cette proposition : *Je sais bien qu'il a menti, mais...*). Quand *bien* porte sur un prédicat modalisant, il a tantôt un effet de renforcement (par exemple dans *savoir bien que p*, *bien* est commutable avec *fort bien*, *très bien*), tantôt un effet d'atténuation (par exemple *bien* dans *croire bien que p*). Mais dans ce cas *bien* glisse facilement du côté de l'adverbe de phrase selon les entourages.

Dans l'exemple [29] *bien* est en effet un adverbe de phrase, plus précisément un *bien* de « confirmation » ; *bien* porte ici sur la phrase entière (*il est bien vrai que ...*), et [29] signifie donc que la proposition *on dit que p* est une proposition vraie. C'est une rumeur de *p* que *bien* confirme ; *bien*, selon l'explication de Martin (1990 : 87), donne pour incontestablement vérifié, ce qui, *de dicto*, a pu paraître douteux (*Tu parais en douter. C'est pourtant incontestable*). On remarquera que dans [29] ce qui est confirmé par *bien*, ce n'est point le contenu de la rumeur, mais seulement son existence (*Il ne fait aucun doute qu'elle existe*). Le *bien* de [29] présente ainsi une assertion incontestablement vérifiée, et il s'ensuit que le locuteur se porte garant de son contenu. C'est ce qui est remarquable par rapport à l'exemple [1]. Avec l'insertion de *bien*, le locuteur assume la responsabilité qui est diluée dans *on dit que p*. Ce qui nous permet de dire que *bien* a ici pour effet d'annuler la dilution des responsabilités exprimée par ce marqueur.

Or dans [30] il s'agit des emplois de *bien* avec un conditionnel. Cette liaison conditionnel + *bien* montre, comme dans le type *Je mangerais bien un morceau*, que « le sujet se situe dans un espace de visée fictif où énoncer c'est produire une prédication d'existence imaginée qui, en tant que souhait, ne dépend que du désir de l'énonciateur-locuteur » (Culioli, 1991 : 151). D'où l'interprétation comme « Je mangerais volontiers un morceau ». Mais dans [30] il ne s'agit pas de ce *bien* de souhait (= *volontiers*), mais de *bien* de confirmation ; la valeur de confirmation s'impose, selon Culioli (1991 : 150), avec un conditionnel de type « paraît-il ». D'où l'interprétation de [30] comme « on dirait vraiment (ou effectivement) que... » ; on se rend

compte ainsi que le locuteur prend en charge le point de vue *p*, comme l'indique Haillet :

- [31] Saint-Pétersbourg ressuscitée n'est pas seulement fidèle à son destin.
On dirait bien que, pour la première fois peut-être, elle entreprend de l'accomplir. (Haillet, 1995 : 226)

Selon Haillet (1995 : 226), dans [31] *bien* « indique la prise en charge, par l'énonciateur, de l'assertion 'elle entreprend de l'accomplir' » ; on constate qu'avec l'insertion de *bien*, le locuteur assume la responsabilité qui est diluée dans *on dirait que p*. Nous pouvons dire que l'adverbe *bien* a pour effet d'annuler la dilution des responsabilités exprimée par les deux marqueurs *on dit que* et *on dirait que*.

6. Conclusion

Les remarques qui précèdent sont parcellaires et ne peuvent donner qu'un aperçu très succinct des deux expressions ; en fait nous n'avons pas examiné en détail les variantes syntaxiques de ces constructions telles que *on aurait dit que*, *on eût dit que*, etc. Elles pourraient nous aider à préciser encore notre description, mais l'essentiel resterait valide.

Nous avons montré que les deux marqueurs évidentiels *on dit que* et *on dirait que* se distinguent par quelques aspects importants. *On dit que* est du type ouï-dire comme on le dit traditionnellement, et il indique que la source du savoir est externe au locuteur ; c'est le cas de « dit la rumeur anonyme ». *On dirait que* est du type inférentiel plutôt que du type ouï-dire. Cette locution introduit une nuance de subjectivité bien que le locuteur n'assume pas la responsabilité complète quant à la proposition *p*. Il partage le point de vue de *p*, mais il formule des réserves à l'égard de ce point de vue. Dans ce sens, les deux marqueurs indiquent une dilution linguistique des responsabilités, et la différence entre les deux se situe ainsi sur le plan évidentiel.

L'adjonction du datif fait disparaître la valeur d'ouï-dire de *on dit que*. En revanche, *on dirait que* exprime la valeur hypothétique dans les contextes hypothétiques, y compris la construction avec le datif, ainsi que dans la construction négative *on ne dirait pas que p* ; en effet *on dirait que* peut être nié, mais *on dit que* ne le peut pas.

L'adverbe *bien* peut faire disparaître la dilution des responsabilités qu'indiquent les deux marqueurs. Dans *on dit bien que p*, on peut dire que *bien* a la valeur de confirmation et qu'il a pour effet d'annuler la dilution des responsabilités exprimée par le marqueur *on dit que*, dans la mesure où le locuteur prend en charge ce qu'il énonce. Il en est de même pour *on dirait bien que p*.

NOTES

* Nous tenons à remercier Jacqueline Pinchon et Henning Nolke pour leurs remarques précieuses et constructives.

1. Pour le détail de cet emploi du conditionnel dans les questions, voir Tasmowski (2001) et Haillet (2001).

2. Notons en passant que le présent, comme le passé composé, peut exprimer la valeur évidentielle, mais avec des contraintes importantes : elle peut se manifester avec les verbes de sentiments à la 2^e et 3^e personnes (Guentcheva, 1994 : 10). Il nous semble donc que la valeur évidentielle de *on dit que* ne s'appuie pas directement sur l'emploi du présent, alors que celle de *on dirait que* s'appuie sur l'emploi du conditionnel.

Bibliographie

- ABOUDA L., 2001, « Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », in DENDALE P. et TASMOWSKI L., *Le conditionnel en français*, Université de Metz, p. 277-294.
- ANDERSON L. B., 1986, « Evidentials, Path of Change, and Mental Maps : Typologically Regular Asymmetries », in CHAFE W. & NICHOLS J. (éds.), 273-312.
- CHAFE W. et NICHOLS J., *Evidentiality : The Linguistic Coding of Epistemology*, Norwood, Ablex Publishing Corporation, p. 273 -312.
- CHARAUDEAU P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- CULIOLI A., 1991, *Pour une linguistique de l'énonciation ; opérations et représentations*, Tome I, Ophrys.
- DENDALE P., 1991, *Le marquage épistémique de l'énoncé. Esquisse d'une théorie avec application au français*, Thèse de doctorat, Antwerpen, UIA.
- DENDALE P., 1993, « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », *Actes du XXe Congrès international de linguistique et philologie romanes*, Tübingen, Francke, tome 1, p. 165 -176.
- DENDALE P. et TASMOWSKI L., 1994, « Présentation. L'évidentialité ou le marquage des sources du savoir », *Langue française*, 102, p. 3-7.
- DENDALE P., 2001, « Les problèmes linguistiques du conditionnel français », in DENDALE P. et TASMOWSKI L., *Le conditionnel en français*, Université de Metz, p. 7-18.
- DONAIRE M. L., 1998, « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le français moderne*, 66, 2, p. 204-227.
- DUCROT O., 1972, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT O., 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Les éditions de Minuit.
- GIVON T., 1982, « Evidentiality and epistemic space », *Studies in Language*, 6.1., p. 23-49.
- GUENTCHEVA Z., 1994, « Manifestations de la catégorie du méditatif dans les temps du français », *Langue française*, 102, p. 8-23.
- HAILLET P., 1995, *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive*, Canada, Bref.

- HAILLET P., 2001, « À propos de l'interrogation totale directe au conditionnel », in DENDALE P. et TASMOWSKI L., *Le conditionnel en français*, Université de Metz, p. 295-330.
- HAILLET P., 2003, « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel », *Langue française*, 138, p. 35-47.
- JOLY A., 1989, « Du présent large au présent étroit : essai d'interprétation psychomécanique », *Travaux de linguistique*, 19, p. 119-144.
- KORZEN H. et NOLKE H., 2001, « Le conditionnel : niveaux de modalisation », in DENDALE P. et TASMOWSKI L., *Le conditionnel en français*, Université de Metz, p. 125-146.
- MAINGUENEAU D., 1991, *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
- MARTIN R., 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- MARTIN R., 1985, « Langage et temps de dicto », *Langue française*, 67, p. 23-37.
- MARTIN R., 1990, « Pour une approche vériconditionnelle de l'adverbe *bien* », *Langue française*, 88, p. 80-89.
- MELLET S., 2000, « Chronique de linguistique générale et française XII : le présent », *Travaux de linguistique*, 40, p. 97-111.
- MULLER Cl., 1992, « La négation comme jugement », *Langue française*, 94, p. 26-34.
- NOLKE H., 1992, « *Ne... pas* : négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation », *Langue française*, 94, p. 48-67.
- NOLKE H., 1994, « La dilution linguistique des responsabilités, Essai de description polyphonique des marqueurs évidentiels *il semble que* et *il paraît que* », *Langue française*, 102, p. 84-94.
- TASMOWSKI L., 2001, « Questions au conditionnel », in DENDALE P. et L. TASMOWSKI (éds.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz, p. 331-343.
- TOGEBY K., 1982, *Grammaire française*, Volume II : *Les formes personnelles du verbe*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- WAGNER R.-L. et PINCHON J., 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WILLET T., 1988, « A cross-linguistic survey of the grammaticalisation of evidentiality », *Studies in Language*, 12-1, p. 51-97.
- WILMET M., 1998, *Grammaire critique du français*, 2^e éd., Duculot-Hachette.
- WILMET M., 2001, « L'architecture du 'conditionnel' », in DENDALE P. et TASMOWSKI L., *Le conditionnel en français*, Université de Metz, p. 21-44.